

**Armand Jaquier, président du CCSI/SOS Racisme et secrétaire adjoint du syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB)**

« Le Conseil fédéral craint Blocher »

Durant les années 1980, la Suisse a fait venir en nombre des travailleurs de l'ex-Yougoslavie pour répondre à certains besoins économiques que ce soit dans l'agriculture ou le bâtiment. Selon M. Jaquier, le Conseil fédéral a décidé en 1991 de rompre cet engagement en pratiquant la politique des trois cercles qui visait à limiter l'accès de ces personnes sur le territoire helvétique.



Aujourd'hui beaucoup de ces immigré(e)s se retrouvent sans autorisation de séjour en Suisse alors qu'ils y ont parfois travaillé plus de 12 ans. C'est l'un des problèmes du centre de contact Suisses-Immigré(e)s/SOS racisme. Durant l'année 1998 son service de consultation juridique a donné 475 aides soit le double de l'année 1997. État des lieux. Armand Jaquier rencontre les immigrés et le racisme pour la première fois sur son lieu de travail durant son apprentissage de menuisier. Indirectement, il y fait un acte raciste. Il explique : « Il y avait un Espagnol dans l'entreprise et tout le monde l'appelait le « pioum ». Un peu naïf, je croyais que c'était son surnom. Un jour je l'ai appelé ainsi... Les autres employés se permettaient de le surnommer de cette manière mais il n'accepta pas qu'un gamin comme moi le traitât ainsi. J'ai compris par la suite que c'était une façon extrêmement insultante pour lui de le nommer ainsi. Depuis ce jour, j'ai vraiment appris en terme de rapport humain ce qu'était le racisme et l'exclusion sur le lieu de travail » explique Armand Jaquier président du CCSI/SOS Racisme et secrétaire adjoint du syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB). Sensibiliser par cette cause, il décide de devenir membre du CCSI/SOS racisme en 1993 avant d'en devenir le président.

**Consultations juridiques doublées en 1998.** L'une des premières activités du CCSI/SOS Racisme est le service de consultation et d'intervention juridique et sociale. Durant l'année 1998, il a enregistré 475 consultations contre 242 en 1997. Soit pratiquement le double. Ce service permet aux immigrés de se renseigner sur leurs droits. Armand Jaquier explique : « Il s'agit souvent de permis B (ndlr : depuis le 1er janvier 1997, il faut avoir travaillé 8 ans en Suisse pour obtenir le permis B, auparavant il s'agissait de 4 ans) qui n'ont pas été donnés ou des demandes de regroupement familial. Actuellement on a beaucoup de demandes et de questions de la part de la communauté d'ex-Yougoslavie et du Kosovo qui désirent avoir des renseignements sur leurs familles. Nombreuses sont les personnes qui veulent faire venir un frère, un oncle blessé en Suisse. C'est quand même un peu affolant dans la mesure où l'on est à peu près les seuls à pouvoir donner des informations même si elles n'existent pas toujours ».

**Politique des trois cercles : augmentation des sans papiers.** En 1998, près de la moitié des consultations étaient liées à des personnes de la zone de l'ex-Yougoslavie: 127 personnes d'ex-Yougoslavie, 106 du Kosovo, 2 de Croatie, 10 de Bosnie-Herzégovine et 9 de Macédoine ont fait appel au CCSI/SOS Racisme. Principal problème : autorisation de permis de séjour. « Durant les années 80, lors du boom économique, on a fait venir énormément de gens de ces pays pour les faire travailler dans certains secteurs de l'économie suisse. Personne ne se préoccupait de savoir s'ils avaient des papiers ou pas, pourvu qu'ils travaillent. La plupart n'avait justement pas de permis de séjour mais ils n'étaient pas totalement clandestins puisqu'ils payaient leurs impôts et leurs assurances sociales. Par la suite, la Suisse a instauré en 1991 la politique des trois cercles. Elle avait pour but de ne plus engager des gens de ces régions. Cette loi a généré de nombreux sans papiers, c'est-à-dire sans autorisation de séjour en Suisse, car beaucoup d'immigrés se sont vus refuser l'obtention du permis B » explique Armand Jaquier. En effet, la plupart de ces gens ont travaillé périodiquement en Suisse grâce à un permis A ou de 4 mois. Les exigences posées par la Confédération pour obtenir un permis B sont de 8 ans. M. Jaquier ajoute : « Compte tenu du fait qu'il travaillait en alternance en Suisse et que beaucoup d'employeurs ne se préoccupaient guère de leur permis, beaucoup de ces personnes n'ont pas pu prouver qu'elles travaillaient en Suisse depuis plus de 8 ans. Donc depuis le 1er janvier 1997, on se retrouve avec énormément de personnes qui n'ont pas le droit au permis B et qui n'ont plus le droit d'obtenir le permis saisonnier étant donné que l'ex-Yougoslavie ne fait plus partie des zones de recrutement depuis 1991. Tous ces gens sont venus en Suisse pour répondre à des besoins économiques et voilà comment on les remercie. On ne leur reconnaît pas un

droit de rester en Suisse. La seule chose qu'on leur reconnaît est de laver les casseroles, décharger les fumiers chez les paysans, danser dans les cabarets... »

**Mettre en place un contrôle des conditions de travail.** La « rafle de la Grande-Fontaine » où 42 prostituées sans papiers avaient été arrêtées par l'intermédiaire de 140 agents policiers est encore dans la mémoire de M. Jaquier : « C'est tout le problème de savoir où l'on frappe : le pot de fer ou le pot de terre ? Parce que faire la chasse à des gens qui n'ont pas de permis sans vouloir intervenir pour corriger réellement les causes de ces problèmes, c'est aberrant. Infliger une amende de 500 francs et expulser un sans papiers n'est pas la même chose que de sanctionner l'employeur par la même amende. Les conséquences sont beaucoup plus fortes pour l'immigré car le patron aura vite fait son bénéfice. Il y a un réel problème d'équilibre entre les parties. Le grand travail à réaliser est la mise en place d'un contrôle des conditions de travail, car il est trop facile de tirer profit de certains sans-papiers. Se n'est pas en les expulsant qu'on va régler le problème »

**Regroupement familial : salaires demandés trop élevés.** 13 % des consultations sont également consacrées aux problèmes des regroupements familiaux. Pour faire venir sa famille en Suisse, un immigré doit répondre à un certain nombre de critères, en terme de logement et de salaire. « Il doit prouver qu'il a un revenu suffisant parfois bien plus conséquent que celui d'une famille suisse. Les ouvriers du bâtiment payés au tarif conventionnel rencontrent souvent des problèmes pour que leur femme et leurs enfants viennent en Suisse. Dès qu'il manque un centime, on fait tout pour leur mettre les bâtons dans les roues. Je trouve qu'il y a une volonté d'exclusion par l'argent qui est catastrophique dans notre pays. On fait venir les gros « bras », mais pas les familles. C'est le schéma typique d'une --politique d'immigration qui n'est pas axée sur l'humain mais uniquement sur l'économie » remarque M. Jaquier. Ces exigences de revenus conséquents poussent parfois l'immigré à trouver un deuxième travail le soir. De plus les lenteurs administratives sont souvent très pénibles à assumer. « On demande souvent trois-quatre fois les mêmes choses en fonction des demandes ou des gens. ». Ces tracasseries poussent parfois les immigrés à faire venir leurs familles clandestinement en Suisse.

**Clandestins : le CCSI/SOS racisme n'intervient pas.** Le CCSI/SOS Racisme n'intervient pas lorsqu'elle prend connaissance de clandestins sur le territoire helvétique. : « C'est à l'immigré de décider s'il veut ou non se déclarer. S'il s'annonce il sera directement confronté aux autorités politiques et à la police des étrangers. Il a violé la loi sur le séjour et donc il est punissable. Il y a un certain nombre de gens qui sont devenus clandestins aujourd'hui mais qui ne l'étaient pas avant la politique des trois cercles. Notre volonté est de faire en sorte que les clandestins soient amnésiés. » ajoute M. Jaquier.

L'autre point central des consultations concerne les actes racistes que subissent les immigrés. Problèmes sur le lieu de travail, de voisinage, dans les administrations ou de comportements : « Le racisme est l'une des formes de non reconnaissance de l'autre qui est des plus violentes que je connaisse. Je pense que si l'on abolit les actes et les comportements racistes la société ne peut être qu'améliorée. Parfois il est difficile d'identifier ce qu'est réellement un acte raciste. Dans certains endroits ou entreprises il y a des choses qui sont de l'ordre du racisme mais qui ne sont pas identifiées en tant que tels. Là on a tout un travail à faire pour établir, parler et débattre de ces actes de non respect de l'individu » remarque-t-il.

**Racisme accru envers les Kosovars.** Durant l'année 1998, CCSI/SOS Racisme a organisé la semaine internationale des réfugiés consacrées à l'Algérie afin de présenter cette population aux Fribourgeois. « Les discussions et le débat que nous organisons ont pour but de faire découvrir les différentes cultures et de briser certains stéréotypes que les gens pourraient avoir sur une population. Depuis quelques années il y a un racisme énorme contre les Kosovars. On diabolise chacun de leurs actes en prétextant qu'ils sont la principale source de violence et de criminalité de notre pays. Je suis d'avis qu'il y a aucune rédemption à avoir face à un trafiquant de drogue qu'il soit suisse ou immigré. Par contre qu'on fasse porter à toute une communauté ces actes, je trouve cela scandaleux. Je ne dis pas qu'on doit nécessairement s'approprier les réflexes, la culture et les habitudes des immigrés et vice-versa. Non, cela doit se passer par des discussions, et des échanges sans qu'il y ait des rapports de hiérarchie » remarque M. Jaquier. Pour mieux régler les problèmes entre les différentes cultures, CCSI/SOS Racisme a également mis au point un système de médiation. Le principe est de réunir les deux parties qui sont opposées et de trouver avec eux une solution. « Certaines situations ne peuvent pas se régler de cette manière car il s'agit d'actes racistes qui peuvent être poursuivis par la loi. Il est donc important que les gens déposent plainte pour avoir connaissance de ces agissements ».

**Une commission cantonale sur la migration.** CCSI/SOS Racisme se finance grâce aux dons, aux cotisations de membres. Il touche également des subventions de la part du canton, de la Loterie romande de la ville de Fribourg et d'autres associations. Le budget est de 160'000 francs. Deux personnes assurent la permanence juridique. Armand Jaquier : « La demande est de plus en plus importante il est donc important qu'on puisse augmenter notre financement afin d'engager une troisième personne pour la question administrative ». Depuis 1995, le CCSI/SOS Racisme milite également afin de mettre en place une commission cantonale sur les migrations. Soutenue par certains députés fribourgeois, cette commission devrait voir le jour cette année. Son but premier : établir une politique concrète en matière de migration et d'intégration dans le canton de Fribourg.



**Non à la votation du 13 juin.** CCSI/SOS Racisme est clairement opposé à la votation du 13 juin sur le droit d'asile en Suisse. « Je trouve inadmissible qu'un pays fasse des lois qui répondent à des peurs générées par une frange de politiciens extrémistes. Cette future loi représente toute la problématique du racisme dans notre pays. Chaque été, Blocher et le journal Blick font une campagne pour dénoncer l'une ou l'autre chose et chaque automne, le Conseil fédéral fait une loi plus restrictive concernant l'asile. Les autorités fédérales refusent un débat clair sur la migration, le racisme car elles ont tout simplement peur de Blocher. L'un des aspects aberrants, c'est qu'il faut être en mesure de présenter des papiers, des documents de séjour de son pays pour pouvoir demander l'asile. Comment les Kosovars pourraient-ils être en mesure de les présenter alors que les Serbes les ont détruits aux frontières ? De plus vous avez uniquement 48 heures pour les présenter sinon vous êtes renvoyé. Comment une personne qui ne connaît pas le pays, ni la langue, ni les démarches peut-elle le faire ? Ce projet de loi s'avère tout simplement inapplicable. C'est la négation même des droits de l'homme, du droit d'être entendu » remarque M. Jaquier.

**« 2 500 réfugiés du Kosovo : largement insuffisant »** À la question « Que pensez-vous du nombre de réfugiés kosovars (2 500) que la Suisse a accepté d'accueillir suite au conflit des Balkans ? ». M. Jaquier répond : « La Croix-Rouge a identifié presque 1 million de personnes qui ont dû quitter le Kosovo. Accueillir 2 500 réfugiés, c'est largement insuffisant face aux responsabilités que la Suisse doit assumer compte tenu du fait qu'elle a entretenu des rapports migratoires étroits avec la population kosovare depuis trois décennies. De plus la population a démontré clairement ces derniers mois qu'elle était prête à en accueillir beaucoup plus. C'est à nouveau la preuve que le Conseil fédéral ne veut pas débattre de ces problèmes ».

**Solidarité Fribourg-Kosove : faciliter l'asile !** Depuis 1998, le projet « solidarité Fribourg-Kosove » étroitement lié au CCSI/SOS Racisme a pour but d'organiser des convois humanitaires vers ces régions, d'organiser des conférences sur la réalité du Kosovo et de faciliter l'asile à cette population.

Souhaitant que ce projet ait une base large, le CCSI/SOS Racisme a abordé Caritas Suisse à Fribourg et l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO), afin de lancer le projet sous forme d'un partenariat avec Caritas dans le cadre d'un programme d'emploi temporaire. Un convoi humanitaire organisé par « solidarité Fribourg-Kosove » est arrivé dernièrement dans la région de l'ex-Yougoslavie.

Depuis le début du conflit des Balkans, « Fribourg-Kosove » revendique le fait que les réfugiés soient avant tout accueillis dans les familles, que les regroupements familiaux soient facilités. Une cellule de crise a également été mise en place avec le Département de la santé publique et de Justice et Police.

**« Travail temporaire : arrêtons de précariser les emplois » !** Armand Jaquier est également secrétaire adjoint permanent du syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB). Priorité de lutte : le travail temporaire qui représente plus de 30 % dans le secteur du bâtiment. M. Jaquier explique : « Le travail temporaire tel qu'il se développe ces dernières années joue un rôle important dans la précarisation des emplois et dans la destruction de l'organisation professionnelle. Les gens sont mis à disposition à tout instant dans la mesure où cela arrange les employeurs. Cela a été voulu par le libéralisme économique qui désire une frange de la population disponible à tout temps. Un certain patronat préfère engager aujourd'hui des gens qui viennent des boîtes temporaires car les délais de congé sont très courts. Ce système affaiblit les assurances sociales des travailleurs car les boîtes temporaires ne décompte pas la prévoyance professionnelle (LPP) si les gens ont travaillé moins de trois mois. Elles ne cotisent pas à la caisse de retraite. En perte de gain maladie, elles assurent également uniquement les trois premiers mois. Ce système permet de contourner certaines obligations ce qui leur permet d'avoir des coûts plus bas en terme de salaire et de jours fériés ». Les conséquences pour les employés se répercutent en terme de couverture sociale, d'instabilité du travail et de confiance en soi : « Dans une société où le travail est l'un des plus grands facteurs d'identification personnelle et de reconnaissance par rapport aux autres, le fait de ne pas avoir un travail fixe déstructure une partie des capacités

de l'employé. À chaque fois, il doit refaire ses preuves » ajoute M. Jaquier.

« **Pas de salaire en dessous de 3 000 francs !** » L'autre lutte de la SIB liée à l'Union Syndicale Suisse (USS), est celle du salaire minimal fixé à 3 000 francs. La campagne qui sera lancée cet automne sera différente selon les professions. « Notre objectif est de faire en sorte que les salaires n'arrivent plus, en Suisse, en dessous de 3 000 francs. Dans certains secteurs comme l'hôtellerie et la vente ils sont parfois largement en dessous. De plus, certaines entreprises dans le canton, qui sont considérées comme des succès de la promotion économique, atteignent des salaires de Frs 13.50 de l'heure. On ne peut plus vivre aujourd'hui avec ces montants-là ». À la question : « Supposons qu'un patron arrive tout juste à rentabiliser son entreprise et qu'il ne peut pas augmenter certains salaires dans la fourchette que vous préconisez, préféreriez-vous qu'il doive fermer son entreprise plutôt que de verser certains salaires en des-sous de 3 000 francs ? » M. Jaquier répond : « Tout dépend du type de marchés. Beaucoup d'industriels savent aujourd'hui que certains produits ne peuvent pas être fabriqués avec les critères suisses. Il est clair qu'il est important de sauver des emplois mais il est également important de payer les employés à leur juste valeur. On demande à l'employé de faire des sacrifices en terme financier mais on ne lui donne pas les moyens de suivre et de contrôler les choix stratégiques de l'entreprise.

« **Je ne crois plus en Dieu !** » Armand Jaquier est né le 20 décembre 1961 à l'hôpital de Billens. Fils de paysan, il a passé toute son enfance dans le petit village de Prez-vers-Siviriez dans la Glâne. Ses parents possèdent une petite ferme retirée du village. « Ma famille n'était pas très aisée. Je pense que cela m'a amené à ce que je suis aujourd'hui ». Il réalise son école secondaire au cycle d'orientation de Romont où la vie politique, l'actualité le passionne. Il se dirige ensuite vers le métier de menuisier. Son apprentissage s'effectue à Romont dans une fabrique de meubles de salle de bains.

Influencé par ses parents qui militaient au sein de l'Union Paysanne Suisse, Armand Jaquier décide de s'engager à l'âge de 23 ans dans un syndicat (FOBB). « Mes parents contrairement à moi avaient une sensibilité religieuse. J'aurais pu être membre d'un syndicat à l'âge de 16 ans mais mes convictions ont fait que j'ai refusé d'adhérer à un syndicat chrétien qui luttait contre le socialisme ».

En effet, après de nombreuses réflexions sur la religion, Armand Jaquier est arrivé à la conclusion qu'il n'existait aucun Dieu. « J'ai toujours eu une aversion pour l'église en tant qu'institution même avant de connaître les Capucins romontois. J'ai toujours pensé qu'il y avait une force quel-que part mais depuis deux ou trois ans je suis convaincu qu'il n'existe rien » remarque M. Jaquier.

**Proche de la nature.** Très vite, il s'implique dans le comité de section de la FOBB avant d'arrêter son travail de menuisier pour être permanent syndical de la FTMH. Aujourd'hui il occupe le poste de secrétaire adjoint permanent du syndicat de l'industrie et du bâtiment à Fribourg.

Il s'engage au CCSI/SOS Racisme en 1993. « Ce sont des batailles personnelles qui sont liées à ma façon de voir le monde car le racisme est l'une des formes de non reconnaissance de l'autre qui est des plus violentes que je connaisse ». Marié, Armand Jaquier a deux enfants. Il habite à la campagne où les joies de la nature lui sont indispensables.

*Propos recueillis par David Rossier et Jean-Marc Angéloz*

21.05.1999